Compagnie ;	IÉ NATIONALE	O'ENQUE
Résidence :		D'ENNUE
		PENSEIGNE
C.U. 02459	- PV 395 /1991	

-VEFBAL RELIMINAIRE

S JUDICIAIRES

Nº PIÈCE	No EECHITET
Nº PIÈCE	Nº FEUILLET

ANALYCE	FT	REFERENCE
FRY U. M.		INDICATE OF THE PARTY OF THE PA

- ENGLETE CONSECUTIVE A L'OBSERVATION D'UN OBJET VOLANT NON IDENTIFIE.

91307469

, en résidence à Nous soussigné : gendanne M D

Vu les articles : 20, 21.1 et 75 du CPP, Rapportons les opérations suivantes :

Le douze octobre mil neuf cen quatre-vingt-onze, à dix-huit heures quarante-cing, nous trouvant à

, au bureau de notre unité, se présente Monsieur C , R , retraité, qui déclare avoir observé le déplacement dans le ciel de la localité, d'un objet lumineux qu'il n'a pu identifier, le jeudi 10 octobre 1991, vers 21 heures 30.

, officier de police Mous rendons compte des faits à notre commandant de compagnie ainsi qu'au Md1/Chef D judiciaire territorialement compétent et agissons selon ses instructions.

- ENGLETE -

Le 10 Octobre 1991, vers 21 heures 30, C , R regarde son téléviseur, lorsque son attention est attirée par le déplacement très rapide d'un objet lumineux dans le ciel, suivant un axe NORD/SUD. Ce dernier est regarde son téléviseur, lorsque son attention est sphérique de la taille de la lune émettant une forte luminosité de couleur bleutée, rappelant celle d'un arc " qui fait état de électrique. Il apporte son témoignage après avoir lu l'article paru sur le quotidien ' l'observation d'un objet volant non identifié dans le ciel pyrénéen ce soir là. Pièce 👫 🚯

un croquis a été établi selon les indications communiquées par le témoin. Pièce Nº 2)

Aucun autre témpignage n'a été requeilli concernant les fait relatés ci-dessus.

0 est un homme intègre, digne de foi, favorablement connu de notre unité. , R

t M. le Procureur de la République	j	Date de clôture 16/10/1991	1	Transmis le :	
1 M. le Préfet	İ	10/10/1001	i	par	
1 M. le Directeur Général de la Gendarmerie					
(SDOE/DO/RENS), 1 M. le Général Commandant la Région aérienne	1				
Division Opération section "Défense Aérienne". 1 M. le Colonel Commandant la Légion de Gendanmerie	{ 				
1 Archives.	ļ				
i nicitiyes,			į		

Compagnie : Pessicience : Brigade de C.U. 02459 - PV 395 /1991 CADRE RESERVÉ AU DESTINATAIRE PROCEDURE D'ENQUETE PRÉLIMINAIRE 9 1 OE TÉMOIN CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE O'ENQUETE PRÉLIMINAIRE 9 1 OE TÉMOIN CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

Nous soussigné : gendarme M) , APJ, en résidence à Vu les articles : 20, 21.1 et 75 du CPP Rapportons les opérations suivantes : Nous trouvant à , au bureau de notre unité, entendons : C , R , 64 ans, NA Demeurant . Mariè, retraité, de nationalité Française, qui déclare le douze octobre mil neuf cent quatre-vingt-onze, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes :"""" Je viens de prendre connaissance de l'article paru dans le quotidien " de ce jour dans lequel il est fait état de l'observation d'un phénomène lumineux se déplaçant à vive allure dans le ciel pyrénéen le jeudi 10 octobre aux environ de 21 heures 30. Ce soir-là, je me trouvais dans le salon de mon habitation, devant mon téléviseur. Je n'étais pas très attentif car il y avait de la publicité. J'étais assis, à proximité de la baie vitrée se trouvant sur la façade Nord de la maison, laquelle est parallèle à l'Avenue . Vers 21 heures 30, mon attention a été attirée par le déplacement d'un objet lumineux dans le ciel du village dans un axe Mord/Sud. De forme sphérique, de la taille de la lune, celui-ci dégageait une lumière intense dont la couleur et le scintillement rapelle ce uard'un arc électrique. Sa vitesse était très grande et je n'ai pu l'observer que l'espace d'une seconde environ. Je ne suis pas en mesure d'évaluer l'altitude exacte à laquelle se trouvait cet objet, cependant je peux dire qu'il était bien au dessus de la colline. Il se déplaçait sans bruit dans un ciel étoilé. Ce n'était pas une étoile filante dont la lueur est brève et la taille infime. 😘 👢 : Je ne suis pas sorti à l'extérieur à la suite de mon observation."""-----, le douze octobre mil neuf cent quatre-vingt-onze à dinx-neuf heures et dinq minutes---Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, a y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue :

Ł4.P.J. :